



Alerte sociale sur le travail du dimanche

La Cfdt et l'UNSA font le constat que de nombreux agents de la collectivité parisienne travaillent le dimanche dans le cadre de leur cycle normal de travail.

Suivant leur affectation et leur fonction les agents ne perçoivent pas les mêmes indemnités, et les différences peuvent très importantes.

Nos organisations syndicales revendiquent :

- **Une Indemnité forfaitaire pour travail du dimanche de 180€ brut (par dimanche travaillé) pour tous les agents qui travaillent le dimanche dans le cadre de leur cycle de travail quel que soit leur secteur, quel que soit leur fonction.**
- **Vu les annonces faites par les candidates à la Mairie de Paris sur leur intention d'entendre l'ouverture des services publics le dimanche, la Cfdt et l'UNSA demandent l'ouverture d'une négociation visant à l'harmonisation des règles d'indemnisation du travail dominical à l'ensemble des agents de la Ville et du département de Paris dès la mise en place de la nouvelle mandature.**

La Cfdt et l'UNSA expriment ainsi l'urgence qu'il y a aujourd'hui à reconstruire la confiance entre l'administration parisienne et les personnels de plus en plus sollicités pour travailler le dimanche.